



Semestre 2 – UE 1.2 - Le système de santé en France

1. Définition du système de santé

Le **système de santé** correspond à l'ensemble des éléments qui contribuent à améliorer la santé de la population.

Il regroupe :

- les organisations
 - les institutions
 - les ressources
 - les professionnels de santé
-

1.1 Définitions institutionnelles

Selon l'OMS :

- ensemble des organisations et ressources dont l'objectif est d'améliorer la santé

Selon le HCSP :

- ensemble des moyens et activités visant à produire la santé :
 - promotion
 - prévention
 - soins
 - rééducation
 - réinsertion
-



2. Objectifs du système de santé

Le système de santé a plusieurs objectifs :

- améliorer la santé de la population
 - préserver l'état de santé des individus
 - répondre aux attentes des usagers
 - garantir l'accès aux soins pour tous
 - assurer une protection financière face aux dépenses de santé
-

3. Organisation générale du système de santé

Le système de santé repose sur 4 composantes principales :

- la politique de santé
 - la demande de soins (patients)
 - l'offre de soins (professionnels et structures)
 - le financement
-

Il est également organisé à plusieurs niveaux :

- national
 - régional
 - départemental
 - local
-

4. Organisation nationale



4.1 Rôle de l'État

L'État est l'acteur principal du système de santé.

- définit les politiques de santé publique
 - garantit l'intérêt général
 - organise et régule le système de santé
 - intervient parfois dans le financement et la production des soins
-

4.2 Ministères impliqués

Plusieurs ministères participent :

- ministère de la Santé
 - ministère du Travail
 - ministère de l'Économie et des Finances
-

4.3 Principales directions

Quatre grandes directions interviennent :

- Direction Générale de la Santé (DGS)
 - Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS)
 - Direction de la Sécurité Sociale
 - Direction de l'Action Sociale
-

4.4 Autres institutions nationales

- INPES (promotion de la santé)
- INSERM (recherche médicale)
- EHESP (formation en santé publique)



- HCSP (conseil en santé publique)
 - CNS (conférences et concertation)
-

5. Organisation régionale

Depuis les réformes récentes, le niveau régional est devenu central.

5.1 Agences Régionales de Santé (ARS)

Les **ARS** :

- appliquent la politique nationale de santé
- adaptent les actions aux spécificités régionales
- coordonnent les acteurs de santé

Elles sont issues de la loi HPST (2010).

6. Organisation départementale

Les ARS sont représentées par des délégations territoriales au niveau départemental.

Elles :

- assurent la proximité avec les acteurs locaux
 - accompagnent les projets de santé
 - mettent en œuvre les actions de terrain
-



7. Organisation locale

Le niveau local comprend les structures de proximité :

- services communaux d'hygiène et de santé
 - centres communaux d'action sociale
 - centres de santé
 - dispensaires
-

8. Conclusion

Le système de santé français est organisé de manière hiérarchisée et structurée.

Il permet :

- une organisation nationale cohérente
- une adaptation régionale et locale
- une prise en charge globale de la population

Il repose sur une coordination entre l'État, les institutions et les acteurs de terrain.